AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**226C1899**
FR0014005HJ9-FS0923

27 octobre 2026

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**OVH GROUPE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juillet 2026, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 octobre 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société OVH GROUPE, et détenir, directement et indirectement, 8 818 512 actions OVH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,75% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

| | **Actions et droits de vote** | **% capital et droits de vote** |
|---|---|---|
| UBS AG | 8 780 341 | 5,72 |
| UBS Switzerland AG | 38 171 | 0,02 |
| **Total UBS Group AG** | **8 818 512** | **5,75** |

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions OVH GROUPE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société UBS AG a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 043 580 actions OVH GROUPE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 16 630 actions OVH GROUPE résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares*» portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 26 950 actions OVH GROUPE résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 5 000 000 actions OVH GROUPE résultant de la détention de contrats « *long call options* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 5 janvier 2029 et le 16 septembre 2030.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 135 763 actions OVH GROUPE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *long call spread options* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 4 juillet 2028 et le 16 mai 2029, au prix unitaire par action de 9,75 €[2].

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 153 458 722 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 0,87 (position maximale de 3 600 000 actions).